

Conférence nationale du Handicap De l'humanité, mais surtout des avancées !

Paris, le 6 février 2020. 15 ans après la loi du 11 février 2005 et à l'approche de la Conférence nationale du Handicap, le collectif Handicaps n'attend pas uniquement des déclarations de solidarité mais des preuves et des avancées. Il est temps de donner une nouvelle impulsion partenariale pour améliorer concrètement la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Une conférence du handicap à mi-mandat

Prévue par la loi de 2005, la Conférence nationale du handicap a pour objectif, tous les trois ans, de « débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées ». Organisé à mi-mandat, ce rendez-vous est la seule occasion pour le président de la République de donner corps à la société inclusive et de fixer le cap de la politique du handicap, présentée comme prioritaire, jusqu'au terme de son mandat : il reste moins de 1000 jours pour améliorer les droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles et rendre effective leur mise en œuvre !

Des droits formels aux droits réels

15 ans après la loi handicap de 2005, les personnes en situation de handicap et leurs familles restent confrontées à des difficultés récurrentes d'accès aux droits et à des délais longs et hétérogènes selon les territoires. Nombre de familles témoignent encore des difficultés pour scolariser leur enfant handicapé, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est le double du reste de la population, 9 personnes sur 10 éprouvent encore des difficultés pour se déplacer au quotidien dans leur ville ou leur commune...

Si des avancées ont été réalisées, telles que l'obtention de droits à vie, il reste maintenant à transformer les droits formels en droits réels et à mettre en place la politique du handicap du « dernier kilomètre ». Cela implique des droits identiques sur l'ensemble des départements de la République, des revenus décents permettant de sortir de la précarité, une accessibilité universelle à la hauteur du pays organisateur des jeux olympiques et paralympiques 2024, la fin de l'exil forcé en Belgique, des réponses apportées à toutes les situations, un accès à un habitat adapté ainsi qu'aux accompagnements nécessaires 24 heures sur 24, des possibilités de déplacement et un accès à l'emploi et aux loisirs correspondant aux potentialités... Les associations espèrent avoir des réponses lors de la Conférence nationale du handicap.

Une attente forte : la compensation des handicaps

Les attentes sont d'autant plus fortes sur la compensation, qui englobe des aides de toute nature pour améliorer les activités de la vie courante et de la vie sociale, qu'elle n'a jamais été abordée dans une Conférence nationale du handicap. Il est temps de définir une compensation humaine, matérielle et financière adaptée à tous les types de handicaps.

Les associations, des partenaires à part entière

Cette impulsion attendue nécessite une prise de conscience de l'ensemble de la société et des acteurs : les départements, les administrations, les entreprises, les architectes, les citoyens... Les associations, représentantes des personnes en situation de handicap, souhaitent y jouer pleinement leur rôle : tant au plan local par une action essentielle par exemple au sein des MDPH qu'au plan national. Regroupant 47 associations, le collectif Handicaps, récemment structuré, est un acteur incontournable.

Contacts presse

Elodie Audonnet

e.audonnet@unapei.org – 06 21 63 36 07

Sophie Lasbleis

sophie.lasbleis@apf.asso.fr - 01 40 21 10 93 - 06 89 74 97 37

Elsa Ansquer

elsa.ansquer@unafam.org - 01 53 06 30 43